VOLLEY BALL COL REGLEMENT 71
2023-2024

Le REGLEMENT 71 est la fiche sport avec les précisions si dessous			
REFERENTS DE L'ACTIVITE			GUENOT Christophe LEMOIGNE Philippe (représentant CTA) MARTIN Alexandra PIAT Eric JACQUES Jérémy GOUGET Emmanuel GRIMBELLE Cécile
ETAPES DU CHAMPIONNAT	Engagements sur UNSS 71 dès octobre Pas de limite du nombre d'équipe par établissement. Qualification donnée au SD par les coordos 15 jours avant les rencontres départementales.		
COMPOSITION DES ÉQUIPES ET CATEGORIE	Voir fiches sport ~ Autoriser les équipes mixtes dans le Championnat Garçon. ~ Autoriser les Benjamins surclassés (B3) en minime Fille et Garçon En benjamin, on fait le choix d'un terrain de 7 X 7 m et non de 6 X 6 m		
AUTRE FORME DE RENCONTRE	GREEN VOLLEY Mixte	BEACH VOLLEY Voir fiche sport	LE VOLLEY AUTREMENT En 4 matches contre 4 équipes différentes ● Volley Ball Salle ● Volley Ball Extérieur ● Soft Volley Ball ● Volley Assis
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau District minimum Il peut être d'une autre association sportive Il peut être concurrent Les arbitres sont prioritairement les élèves des équipes qui ne concourent pas. Ceux-ci ont soit, été formés à la formation 71, soit par leur enseignant, ils sont donc aptes à arbitrer. Ils sont donc validés sur OPUSS Les enseignants de ces arbitres sont très concentrés sur leurs élèves et n'hésitent pas à les aider sans prendre leur place Un arbitre peut arbitrer une autre catégorie que la sienne. **Récompenser à chaque rencontre départementale, les 2 meilleurs arbitres.**		
JEUNE COACH	1 Jeune Coach NON obligatoire		